

<b>Annexe 2</b> <b>Versement et suivi des crédits : fiche pratique</b>
---

Depuis juin 2016, **la modification du concours particulier relatif aux bibliothèques de la Dotation globale de décentralisation (DGD)** permet une prise en charge sur ces crédits des projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales, pour une durée maximale de cinq ans<sup>1</sup>.

Le texte de la circulaire du **15 juin 2016 relative au concours particulier bibliothèques de la DGD** fixe les conditions d'éligibilité, les critères de sélection et les procédures administratives.

Sans valeur normative, le présent document a vocation à compléter ce cadre. **Il apporte des recommandations et des précisions concernant le suivi et l'allocation de ces crédits, afin de tendre vers une harmonisation des procédures au niveau national, tout en respectant le principe de l'instruction par les DRAC/DAC des différents projets.**

Pour mémoire, les projets d'extension des horaires d'ouverture aidés au titre des exercices 2016 ou 2017 **seront poursuivis aux conditions fixées initialement.**

<b>1. Eligibilité et contenu des projets</b>
--

Conditions d'éligibilité

*Rappel des dispositions de la circulaire :*

- Les projets peuvent porter sur tout ou partie d'un réseau (bibliothèque centrale et/ou annexes) ;
- Ne peuvent être prises en compte que les opérations qui n'ont pas connu de réalisation lors de la réception de la demande à la DRAC/DAC ;
- Les ouvertures de nouvelles bibliothèques ne sont pas concernées lorsqu'aucun équipement précédent n'existait dans la commune où s'effectue cette ouverture ;
- Pour l'extension des horaires d'un équipement destiné à des multiples activités et comprenant une bibliothèque, seule la part de l'extension des horaires correspondant au fonctionnement de la bibliothèque sera prise en compte dans le calcul de la dotation.

Pièces à fournir

- a) « une note de présentation du projet d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture en lien avec le projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque, précisant les publics visés, le diagnostic effectué, les bénéfices attendus, les moyens mis en œuvre (plan de financement, plan de gestion des ressources humaines,...),

---

<sup>1</sup> Se reporter à l'article L 1614-10 du **Code général des collectivités territoriales**, modifié par l'article 168 de la **loi de finances pour 2016** et aux articles R 1614-75 à 95 du Code général des collectivités territoriales, modifiés par le **décret 2016-423 du 8 avril 2016**.

les partenariats envisagés (institutions éducatives, sociales et, le cas échéant, universitaires), le calendrier de mise en œuvre ».

b) « la copie de la saisine des instances paritaires appelées à discuter du projet d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture ».

### Dépenses éligibles

#### *Rappel des dispositions de la circulaire :*

Dans le cadre du concours particulier, 4 types de dépenses relatives à des projets d'extension d'horaires d'ouverture peuvent bénéficier d'une aide de l'État :

- celles relatives à l'établissement d'un diagnostic temporel ;
- les frais supplémentaires de personnel liés au projet ;
- l'adaptation des locaux, des équipements ou des systèmes informatiques ;
- les coûts d'évaluation du projet.

Il est rappelé que ne doit être prise en compte dans l'aide de l'État que la fraction des dépenses éligibles liée à l'extension des horaires. **Cette règle doit notamment s'imposer lorsque l'aide vient accompagner un recrutement.**

En complément de ces dispositions générales, le tableau ci-dessous précise à **titre indicatif** les dépenses pouvant être accompagnées dans ce cadre, sous réserve que, dans son analyse du dossier, la DRAC/DAC estime qu'elles sont en cohérence avec le projet global d'amélioration du service.

Type de dépense	Nature de la dépense	Commentaires / précisions
Fonctionnement	Frais de personnel	Peuvent être financés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Heures supplémentaires des titulaires et des personnels contractuels</li> <li>- Emplois contractuels à temps incomplet : vacataires étudiants, etc. notamment pour compléter les effectifs à des horaires « atypiques »</li> <li>- Emplois contractuels à temps plein et, le cas échéant, emplois de titulaires, si les équipes sont en effectifs insuffisants pour absorber l'augmentation du volume horaire (notamment sous l'effet des récupérations d'heures supplémentaires)</li> </ul>
	Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute dépense de communication autour du projet d'extension d'ouverture</li> <li>- Adhésion à une application permettant d'informer les usagers en temps réel sur la fréquentation de la bibliothèque (type Affluences)</li> </ul>
	Animations et médiation	Actions ayant lieu <u>pendant les horaires élargis</u>
	Fluides et entretien	Dépenses de fluides et ménage <u>pendant les horaires élargis</u> (ou liées aux horaires élargis pour le ménage)
Accompagnement de l'élaboration et de l'évaluation du projet	Etude préalable	Diagnostic temporel, enquête auprès des usagers, des non-usagers et/ou des personnels. Voir par exemple l'étude réalisée par la MEL : <a href="http://www.lillemetropole.fr/mel/institution/competences/developpement-durable/le-bureau-des-temps/projets/lexperimentation-rythme-ma-.html">http://www.lillemetropole.fr/mel/institution/competences/developpement-durable/le-bureau-des-temps/projets/lexperimentation-rythme-ma-.html</a>
	Accompagnement au changement	Prestations de conseil et d'accompagnement dans l'élaboration d'un projet d'extension des horaires d'ouverture.

	Frais liés à l'évaluation du projet	Peuvent notamment être pris en compte l'installation et la maintenance des capteurs ou portiques permettant de comptabiliser la fréquentation de la bibliothèque
Investissements	Equipements optimisant le temps disponible pour l'accueil des publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RFID</li> <li>- Automatisation des prêts-retours</li> </ul>
	Equipements permettant le prêt de documents physiques en dehors des horaires d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Kiosques à livres</li> </ul>
	Aménagement des espaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaménagement des espaces pour optimiser le coût de fonctionnement des horaires élargis</li> <li>- Aménagements permettant une ouverture partielle des locaux</li> </ul>
	Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logiciel de gestion des plannings</li> </ul>

### Modalités de versement

Le taux maximum d'aide aux projets d'extension d'horaires d'ouverture ne saurait excéder **80%**.

La possibilité d'introduire ou non une dégressivité du taux d'aide, à compter de la 4<sup>e</sup> année, est laissée à l'appréciation des préfets.

Afin d'alléger les procédures administratives pour des projets dont les montants sont souvent peu élevés et de rassurer les collectivités territoriales sur l'engagement pluriannuel de l'Etat, il est possible d'engager l'aide de l'Etat en une seule fois pour les trois premières années du projet. Si le versement des crédits se fait selon ces modalités, il est recommandé de veiller à ce que l'arrêté rédigé par la préfecture (SGAR) en lien avec la DRAC/DAC, stipule explicitement la durée de trois ans correspond à ce premier versement de l'Etat et prévoit bien la nécessité pour la collectivité de fournir **un bilan annuel**.

--

## Fiche projet d'extension des horaires d'ouverture

### Données générales

<b>Région :</b>	<b>Le projet d'extension des horaires s'articule-t-il avec un projet de construction ?</b> <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si oui, préciser :
<b>Département :</b>	
<b>Collectivité :</b>	<b>Superficie des espaces publics ouverts aux horaires élargis :</b>
<b>Population desservie :</b>	
<b>Bibliothèque ou réseau sur lequel porte le projet :</b>	<b>Nombre d'ETP :</b> <i>Avant extension des horaires :</i> <i>Après extension des horaires :</i> <i>(si projet de construction, donner le nombre d'ETP avant et après l'opération)</i>
<b>Le projet porte-t-il sur un territoire prioritaire ?</b> <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si oui, de quel type : <input type="radio"/> QPV <input type="radio"/> ZRR <input type="radio"/> Autre :	

### Description du projet

<b>Date de mise en œuvre :</b>	<b>Nature des dépenses :</b>
<b>Durée envisagée de l'accompagnement de l'Etat :</b>	<u>Emploi</u>  Contractuels à temps complet <input type="radio"/> Contractuels à temps incomplet <input type="radio"/> Vacataires étudiants <input type="radio"/> Autres vacataires <input type="radio"/> Heures supplémentaires <input type="radio"/> Titulaires <input type="radio"/>
<b>Créneau (x) sur lequel porte l'extension des horaires :</b> <input type="radio"/> Dimanche <input type="radio"/> Soirée <input type="radio"/> Pause méridienne <input type="radio"/> Vacances scolaires <input type="radio"/> Autre (préciser) :	<u>Investissement</u>  Equipement RFID <input type="radio"/> Automates de prêts-retours <input type="radio"/> Kiosques à livres <input type="radio"/> Aménagement des espaces <input type="radio"/>
<b>Volume horaire</b> <i>Avant extension :</i> <i>Après extension :</i>	<u>Outils méthodologiques</u>  Réalisation d'un diagnostic temporel <input type="radio"/> Accompagnement à l'élaboration du projet <input type="radio"/>
<b>Nombre d'heures supplémentaires dans l'année :</b>	<u>Dépenses permettant de faire connaître et de valoriser l'ouverture élargie :</u>  Communication <input type="radio"/> Animations et projets de médiation spécifiques <input type="radio"/>
<b>Les créneaux de l'ouverture élargie font-ils l'objet d'animations et de médiations spécifiques ?</b> <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si oui, préciser :	<u>Autres (préciser) :</u>

**Accompagnement de l'Etat**

**Coût subventionnable annuel :**

**Taux appliqué** (préciser si dégressivité ou évolution prévue) :

**Montant de l'aide de l'Etat :**

**Rythme de versement de l'aide :**

- annuel
- Trois premières années, puis annuel

**Commentaire / analyse du projet :**